

Financement de la formation aide-soignante

La formation est payante.

A titre d'information, ci-dessous, le coût de la formation pour l'année scolaire 2021-2022.

<u>Tarif formation rentrée 2021-2022</u>		
	Autofinancement & Région	Organismes financeurs
Cursus complet	6930 €	7114.80 €
En fonction des dispenses accordées	Devis	Devis

Cependant, en fonction de votre situation, vous pouvez bénéficier d'un financement :

[Par le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes](#) : si vous êtes en poursuite d'étude ou demandeur d'emploi :

Vous n'avez aucune démarche à faire, il faudra justifier lors de votre inscription administrative à la formation de votre statut :

- Pour les candidats en poursuite d'étude : un certificat de scolarité (certificat de moins de 12 mois à la date d'entrée en formation)
- Pour les candidats inscrits à Pôle emploi : un avis de situation à Pôle Emploi

Prenez connaissance du [Règlement Gratuite Sante](#) dans la zone de téléchargement ou sur le site internet de la Région :

<https://rhone-alpes.commeunservice.com/bourses/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-ACCUEIL>

Par votre employeur

Vous pouvez demander à bénéficier d'une prise en charge par votre Employeur ou par le Fond de Formation dont relève votre employeur. Vous pouvez mobiliser votre Compte Professionnel de Formation

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

Pour les personnes qui veulent être financées par Transition Pro, vous devez constituer votre dossier dès l'inscription à la sélection. La demande doit être faite au minimum 3 mois avant l'entrée en formation.

<https://www.transitionspro-pdl.fr/connexion/>

Autres cas

En cas d'absence de prise en charge financière par un organisme, vous devrez financer vous-même votre formation. Vous pouvez mobiliser votre Compte Professionnel de Formation pour vous aider à financer votre formation. <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

La bourse régionale

Une aide financière (Bourse) est accordée par le Conseil Régional Rhône-Alpes en fonction des ressources de l'élève et du mode de financement de ses frais pédagogiques.

Les conditions de demande de cette aide et les critères d'attribution vous seront communiqués par l'IFAS lors de votre inscription.